AFFAIRE
DE
NANCY.

LETTRE de M. LOUVAIN-PESCHELOCHE, *Capitaine-Aide-Major de la Garde Nationale Parisienne, en datte du 18 Octobre 1790.*

CONTENANT les Détails les plus exacts, dont la Preuve complette *peut être acquise par Témoins, de tous les Événemens qui se sont passés, sous ses yeux à Nancy, pendant son séjour Officiel en cette Ville.*

EN Réponse à celle de M. SILLERY, *Député à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, Rapporteur de l'Affaire de Nancy.*



---

27 Novembre 1790.

Lettre de M. Louvain-Pescheloche, Capitaine, Aide-Major de la Garde Nationale Parisienne; en réponse à celle de M. Sillery, Député à l'Assemblée Nationale, Rapporteur de l'affaire de Nancy.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire (1) qu'étant chargé de faire le rapport de l'affaire de Nancy, vous ne voulez placer aucuns faits qui ne soient de la plus grande authenticité; vous me demandez, en conséquence, un détail, signé & très-exact, tel que je l'ai fait à l'Assemblée Nationale, des évènemens qui se sont passés à Nancy pendant mon séjour officiel dans cette ville.

Permettez-moi, Monsieur, de vous observer que de retour à Paris, le 31 Août, à onze heures du soir, je reçus, le lendemain premier

Septembre à dix heures du matin, une lettre (2) par laquelle M. Déhemant, Commandant de service, me prioit, de la part de M. le Président de l'Assemblée Nationale, de m'y rendre à l'instant. J'obéis aussi-tôt. M. le Président m'ayant dit que l'Assemblée desiroit entendre le récit des faits dont j'avois été le témoin, j'y parlai environ une heure. Je ne rendis compte que des principaux évènemens, mais je crois qu'il est de mon devoir, aujourd'hui, de vous faire une relation très-circonstanciée de tout ce que j'ai vu & entendu à Nancy.

Le 17 Août au soir, je reçus l'ordre de me rendre à l'Hôtel de la Mairie avec un détachement de Volontaires. M. le Maire m'y communiqua un ordre signé du Roi, & plus bas la Tour-du-Pin, par lequel il lui étoit ordonné de faire arrêter & conduire à l'Hôtel de la Force, huit Soldats s'annonçant comme Députés du Régiment du Roi, qui étoient alors à la Mairie. M. le Maire leur lut, en ma présence, cet ordre; je fus ensuite chargé de l'exécution.

Je dis à ces huit Députés de me rendre leurs armes, ce qu'ils firent sur-le-champ; je renvoyai mon détachement & les conduisis à la Force en quatre voitures, ayant

feulement fept Volontaires avec moi. Je leur fis donner à chacun un lit, & dis au Concierge d'avoir foin d'eux & de les laiffer communiquer enfemble. Le 18, ils firent un mémoire expofitif de leurs plaintes & griefs. Le 19, je reçus l'ordre de les conduire aux Invalides, où les Comités Militaire, des Recherches & des Rapports, fe rendirent, pour entendre ces huit Députés.

Après qu'ils eurent été entendus pendant environ trois heures, il fut pris une délibération (3) par laquelle le Miniftre de la Guerre feroit prié de préfenter au Roi le vœu des Comités réunis, pour que Sa Majefté approuvât le départ pour Nancy, de deux de ces huit Soldats, afin d'y calmer les efprits, en y rendant compte des motifs de l'arreftation de leurs camarades. Il fut auffi arrêté que, dans le cas où le Roi donneroit cet ordre, il paroîtroit convenable que je fuffe chargé de les accompagner jufqu'à Nancy, avec l'ordre de revenir rendre inceffamment compte aux Comités, de l'état des chofes en cette Garnifon.

Le Roi ayant approuvé cette délibération (4) je partis le même jour à onze heures du foir, avec les nommés Beugnet, Fufilier & Flad

Chaſſeur, qui furent choiſis par leurs camarades. Lorſque nous eûmes paſſés Châlons, on nous témoigna à toutes les poſtes, juſqu'à Nancy, une grande ſurpriſe de nous voir, un Courier extraordinaire ayant répandu le bruit que les huit Députés du Régiment du Roi avoient été pendus à Paris.

Nous ſommes arrivés à Nancy le ſamedi 21 à ſix heures du ſoir. Notre voiture fut entourée dès le faubourg juſqu'à l'auberge par tous les Soldats qui ſe trouvèrent ſur notre paſſage; nous nous rendîmes auſſitôt, ſuivis d'une foule prodigieuſe de Citoyens & de Soldats, dans une grande ſalle de l'Hôtel-de-Ville, où le Conſeil d'adminiſtration de la Garde Nationale étoit aſſemblé, d'après l'invitation du Directoire du Département & du Corps municipal.

On y délibéroit à l'effet d'envoyer à l'Aſſemblée Nationale des Députés de ladite Garde, qui ſeroient chargés d'y porter l'arrêté pris la veille vingt, par les Sous-Officiers, Grenadiers, Fuſiliers & Chaſſeurs du Régiment du Roi. Cet arrêté, contenant la ſoumiſſion la plus parfaite, & ſollicité par la Garde Nationale, vous eſt connu.

Beugnet rendit compte de la manière dont

ses camarades & lui avoient été arrêtés à Paris, de l'intérêt que les Membres des trois Comités réunis, avoient témoigné prendre à l'exposé de leurs plaintes, & de la promesse qu'ils leur avoient faite, que justice leur seroit rendue. De l'Hôtel-de-Ville, M. Baliviere, Colonel, commandant le Regiment du Roi, me conduisit avec les deux Députés au Directoire du Département, où ils rendirent le même compte & moi celui de ma mission. J'y appris que l'ordre public étoit rétabli au dehors, mais que les bons Citoyens avoient encore de grandes inquiétudes sur les suites de l'insubordination. En sortant du Directoire, la musique du Régiment les conduisit au Quartier, où ils furent reçus de leurs caramades avec les plus vives acclamations.

L'arrestation des huit Députés à Paris avoit été regardée comme un acte de despotisme & de pouvoir arbitraire & occasionnoit une grande fermentation.

J'expliquai au Régiment que les huit Soldats étant arrivés à Paris en poste & en uniforme, & s'étant annoncés comme Députés, ils avoient été requis de montrer leurs pouvoirs : que n'étant porteurs que de congés d'une forme extraordinaire, puisqu'ils étoient illimités, &

de paſſeports de la Municipalité de Nancy, leur qualité de Députés, dans laquelle ils perſiſtoient, & dont ils ne pouvoient juſtifier, les avoient rendus ſuſpects, & qu'ils l'étoient avec d'autant plus de raiſon, que l'inſubordination de leur garniſon, qui avoit néceſſité le décret du 16 Août, ayant donné à Paris de vives inquiétudes, on avoit lieu de craindre qu'ils ne fuſſent venus ſe joindre aux ennemis du bien public, pour fomenter de nouveaux troubles dans la capitale, que même il n'étoit pas naturel de croire que M. Baliviere, leur Colonel, leur eut donné librement, pour leur voyage, les mille écus dont ils étoient nantis, & qu'enfin on ne pouvoit pas imaginer qu'ils fuſſent Députés vers l'Aſſemblée Nationale, ſans qu'on leur eût donné des pouvoirs pour ſe faire reconnoître en cette qualité. Beugnet & Flau affirmèrent la même choſe, & le Régiment fut convaincu que leur arreſtation avoit été légale, & que ce n'étoit point une injure qu'on lui avoit faite en arrêtant des Soldats qui n'avoient pu prouver qu'ils étoient ſes Députés. Cela, bien entendu, toute inquiétude ſur l'arreſtation ceſſa.

Il s'étoit établi un Comité dans le Régiment du Roi, compoſé de deux hommes par com-

pagnie, dix à douze de ces Députés vinrent ſouper avec moi, dès le même ſoir. J'obtins d'eux la ceſſation de ce Comité, comme formellement contraire aux décrets des 6 & 7.

Le lendemain 22, je fus invité à déjeûner à l'auberge du Palais-Royal, par la Compagnie de Chaſſeurs du Régiment du Roi, qui eſt la plus ancienne, & dans laquelle il y a treize Vétérans, je m'y rendis & y reçus un bouquet qui me fut offert par la Compagnie, au ſon de la muſique du Régiment. M. Jougnac, Capitaine, & les autres Officiers de la Compagnie y vinrent; je trouvai les eſprits dans des diſpoſitions très-pacifiques; nous y portâmes la ſanté de la Nation, celle du Roi & des Officiers du Corps.

Sur la fin du repas, le Conſeil d'adminiſtration de la Garde Nationale, me fit inviter à me rendre à ſon aſſemblée.

La muſique voulut m'accompagner. M. Jougnac me prit ſous le bras, je donnai l'autre au plus ancien Vétéran; M. Perdiguier, chef de Bataillon, prit celui du Vétéran, le Commandant & le Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale, qui m'étoient venus au-devant, ſe mirent en ligne avec nous, Officiers & Soldats entrelaſſés, nous arrivâmes ainſi, précédés de

la musique, à l'Hôtel-de-Ville, au milieu des applaudissemens des citoyens. On me demanda au Conseil, où les Députés des trois Régimens avoient séance, si je pensois qu'il fut nécessaire d'envoyer à Paris deux Députés de la Garde Nationale de Nancy, pour soutenir les intérêts des Soldats de la Garnison, & pour les soustraire à la rigueur du décret du 16. J'observai que je croyois qu'on pouvoit s'en dispenser, parce que déjà je venois d'envoyer à M. Broglie, Président du Comité des Rapports, copie de l'acte d'adhésion du Régiment du Roi, que M. Baliviere m'avoit remis; & qu'à l'égard des comptes, M. Maiseigne, Officier général nommé par le Roi pour les examiner, arriveroit incessamment à cet effet; mon avis ne prévalut pas, & MM. André & Henry, partirent le lendemain.

Le même jour 22, le Régiment du Roi voulut me donner à souper, le Colonel le permit; il fut nommé à cet effet deux hommes par Compagnie, les Députés des Régimens de Château-Vieux & de Mestre-de-Camp y furent invités. On fut rassemblé à neuf heures. M. de Molans, Capitaine de la première Compagnie de Grenadiers du Régiment du Roi y vint. Avant qu'on ne servit, je parlai environ

une heure, & je fus aſſez heureux pour obtenir que les Soldats rétabliroient dans le magaſin les vingt mille cartouches à balles qu'ils en avoient ôté d'autorité, qu'ils rendroient les regiſtres & autres papiers qu'ils avoient enlevés du bureau de l'Etat-Major, pour appuyer leurs réclamations; qu'ils entendroient dans les chambres la lecture du décret du 16, qui avoit été ordonnée, qu'ils ne feroient plus d'attroupement dans les rues en forme de patrouilles, le ſabre à la main, ce qui inquiétoit avec raiſon les bons citoyens, & caractériſoit l'inſubordination la plus complette, qu'enfin ils rentreroient dans la diſcipline la plus exacte. Tout me fut promis, & j'eus la ſatisfaction de voir, que dès le lendemain on me tint parole. A l'égard de la diſcipline, elle ne fut pas telle qu'un bon Officier doit la deſirer, mais elle fut bonne & au-delà de ce qu'on pouvoit en attendre après une auſſi violente ſecouſſe.

Avant ſouper, environ trente enfans, tous en uniforme national, dont les plus âgés pouvoient avoir onze à douze ans, vinrent me faire un compliment au nom de leurs Compagnies, & me préſentèrent une adreſſe (5). La première ſanté portée, M. de Molans ſe retira. Le ſouper dura juſqu'à deux heures du matin & ſe

paſſa avec beaucoup de gaieté, mais ſans aucun trouble, on ſe retira en ſilence, autant par devoir, que pour tenir la parole qu'on m'en avoit donnée.

Le lundi 23, je reçus les Députés de Meſtre-de-Camp. Les Cavaliers de ce Régiment s'étoient fait donner 47,962 livres, ſomme excèdante de beaucoup, de leur propre aveu, celle qui leur revenoit & craignoient avec inquiétude, le réſultat de leurs comptes, ignorans de quelle manière on leur feroit reſtituer les ſommes qu'ils avoient exigées ſi illégalement, & qui avoient été dépenſées auſſi-tôt, ils me demandèrent de m'intéreſſer à leur poſition. Je leur promis & les aſſurai que leur adhéſion complette aux décrets & leur bonne conduite à l'avenir, leur feroient trouver grace.

Le même jour, je vis auſſi les Députés du Régiment de Château-Vieux. Ils m'apportèrent la capitulation de Saint-Gall, de 1764, & deux ſous ſeings-privés faits doubles & ſignés de leur Lieutenant-Colonel commandant le Corps, & de tous les Capitaines; les répétitions des Soldats y ſont portées à 229,608 liv. ſur laquelle ſomme celle de 27,000 livres, montant du premier article, leur avoit été payée. Je lus avec eux ces arrêtés; quelques articles de

leurs réclamations me parurent fondées ; nous eûmes ensemble de longues discussions sur les autres qui étoient les plus importans, je cherchois à les préparer à subir les réductions légitimes ; je leur observai, que ni l'a compte qu'ils avoient reçu, ni la signature de leurs Officiers, ne pouvoient les autoriser à demander le paiement de la totalité des 229,608 livres, qu'à l'égard des 27,000 livres, ils se les étoient fait payer d'autorité, comme le Régiment du Roi avoit fait pour les 150,000 livres, qu'il avoit reçu ; & qu'ils avoient obtenus, par la violence, les signatures de leurs Officiers, au bas des arrêtés faits doubles. Ils me le nièrent d'abord, & quand j'eus leur aveu que le tout n'avoit pas été fait librement de la part des Officiers, je les engageai à obtenir le consentement du Régiment, pour qu'on me remit ces arrêtés, parce que, tant qu'ils seroient entre leurs mains, on diroit avec raison, qu'ils refusoient de rentrer dans l'ordre. D'après la promesse que je leur fis, de l'arrivée prochaine de l'Officier général, les Députés me promirent à leur tour, au nom du Régiment de Château-Vieux, qu'ils attendroient dans l'ordre & la plus grande subordination, son arrivée.

M. Malseigne arriva le même soir sur le

huit heures; il m'en fit prévenir. Je paſſai environ deux heures avec lui, & le mis au fait de partie des réclamations des différens Corps.

Le mardi 24, environ ſept heures du matin, M. Denoue, Commandant de la place, me fit l'honneur de ſe rendre chez moi, pour me communiquer l'ordre qu'il venoit de recevoir de faire partir le Régiment de Château-Vieux pour Sarlouis; je lui appris l'arrivée de M. Malſeigne & lui repréſentai qu'aux termes du décret, cet Officier général devant examiner & régler les comptes de la Garniſon, il n'étoit peut-être pas prudent d'éloigner ce Régiment, dans le moment où l'on alloit s'occuper de cette opération, que cet ordre ſubit de départ pourroit, en cette circonſtance, troubler la tranquillité dont la ville jouiſſoit depuis quelques jours. M. Denoue fut de mon avis, & tînt cet ordre ſecret; mais les préparatifs de l'Entrepreneur des convois militaires, qui avoit reçu le même ordre, furent cauſe qu'il tranſpira, ce qui commença à donner de l'inquiétude aux Régimens.

Les Députés Suiſſes entrèrent chez moi pendant que M. Denoue y étoit encore. Après qu'il m'eût quitté, ils me remirent les ſous-ſeings-privés faits doubles. Je leur appris que

M. Malſeigne étoit arrivé, & leur repréſentai qu'afin de ne laiſſer aucun doute ſur leur ſoumiſſion, je croyois convenable qu'ils vinſſent avec moi ſur le champ chez M. Mérian, commandant leur Régiment, pour être préſens quand je lui remettrois, en leur nom, & en celui de leurs camarades les ſous-ſeings-privés. Ils y conſentirent. Lorſque nous fûmes rendus chez M. Mérian, je lui annonçai les bonnes diſpoſitions des Suiſſes & pour garant, je lui préſentai les arrêtés ſignés de lui & des Officiers dont les Soldats ſe déſiſtoient volontairement, pour donner des preuves d'une ſoumiſſion complète.

M. Mérian les refuſa en préſence de dix à douze Officiers de ſon Régiment; il fit quelques légers reproches aux Soldats, & me dit que l'*Officier général étant arrivé, c'étoit lui qui feroit remettre ces arrêtés & qui prononceroit ſur la conduite des Suiſſes.* Je lui témoignai ma ſurpriſe de ce refus & lui déclarai, en préſence des Officiers & des Députés, que dans le cas où l'on voudroit tirer des conſéquences défavorables aux Soldats, de ce que ces arrêtés exiſtoient encore en leurs mains, ou dans celui où l'on voudroit prétendre que l'autorité ſeule de M. Malſeigne les leur avoit fait

rendre ; je prendrois la défenſe des Soldats ſur ce fait, & que je l'interpellerois de déclarer qu'il avoit refuſé la remiſe volontaire que je lui offrois de la part des Suiſſes. Je préſentai de nouveau ces arrêtés à M. Mérian ; il perſiſta dans ſon refus & nous nous retirâmes. Les Députés me laiſſèrent leſdits arrêtés qui ſont reſtés dépoſés entre mes mains depuis ce moment.

M. Malſeigne, ſe rendit à trois heures après midi au Quartier, pour y commencer ſon travail par le Regiment de Châteauvieux. La manière très-ſévère dont il reprocha aux Suiſſes leur inſubordination précédente, leur fit croire qu'il étoit prévenu contre eux, & qu'il ne leur rendroit pas toute la juſtice qu'ils avoient lieu d'en attendre. Ce fut ainſi que les Députés vinrent s'en plaindre, ſur le champ, auprès de moi. Je les raſſurai ſur la loyauté du Général, & ſur ſon amour pour le Soldat. Je rencontrai M. Malſeigne, à qui je fis part auſſi-tôt du motif des inquiétudes des Suiſſes. Il me dit, « qu'à la vérité, il leur avoit reproché avec fer» meté leur inconduite, & qu'en cela, il n'avoit » fait que ſon devoir, qu'il leur avoit déjà ac» cordé deux articles de leurs réclamations ; » quant aux autres, ſuſceptibles d'un examen plus » ſérieux & de grands détails, il leur avoit dit,

» qu'il leur rendroit justice, mais qu'il étoit
» nécessaire qu'on lui remit des mémoires
» instructifs ».

Il étoit environ cinq heures & demie; nous entrâmes ensemble chez lui. Quatre Soldats du Régiment du Roi, du nombre desquels étoient les deux Députés que j'avois ramené à Nancy, nous attendant à la porte, j'engageai le Général à les recevoir, pour le préparer sur les réclamations du Régiment du Roi. A peine furent-ils entrés, qu'un homme monté sur un cheval à poil, vint annoncer que le Régiment Suisse prenoit les armes sans ordre & en grand tumulte. M. Malseigne me dit aussi-tôt, *allez voir ce que c'est, & donnez ordre de ma part à M. Baliviere de faire mettre cent hommes du Régiment du Roi sous les armes.* Je portai cet ordre à l'instant à M. Baliviere & me rendis, accompagné desdits quatre Soldats du Régiment, au quartier Suisse. J'y ai trouvé le Régiment entier sous les armes, formé en bataillon quarré, bayonette au bout du fusil, ayant derrière les rangs une foule immense de peuple, mêlé avec environ trois ou quatre cens hommes des deux autres Régimens de la Garnison, les Officiers Suisses épars au milieu du cercle, la canne à la main, l'épée dans le fourreau.

Je m'approche de M. Mérian, Lieutenant-

Colonel commandant le Régiment, & lui demande à voix haute, s'il a donné l'ordre de prendre les armes? Il me répond, *non.* Est-ce un Officier-Général? *Non, ce sont les Soldats.*

Donnant alors à ma voix toute son étendue: de quel droit, Soldats, osez-vous prendre les armes sans ordre? Qu'elle est cette conduite criminelle? Sont-ce là les promesses que vous m'avez faites formellement de rentrer dans le devoir? Cette action vous déshonore aux yeux de la Nation Françoise & de la vôtre! Vous ne devez plus vous attendre à trouver d'amis ni de camarades parmi les Soldats François; croyez-vous que les autres Régimens Suisses, qui ont donné depuis si long-temps tant de preuves de fidélité à la France, soient capables d'excuser un pareil crime? Croyez-vous que les Régimens du Roi, & de Mestre-de-Camp approuveront votre conduite? Ils la blâmeront hautement, hier ils étoient encore vos amis, parce que vous étiez tous dans l'ordre, dès ce moment ils deviennent vos plus cruels ennemis. Je marchois à grands pas dans le cercle. J'ai demandé, du ton le plus ferme, qui a donné l'ordre de rappeller? Quels sont ceux qui ont fait prendre les armes? Je veux le savoir. Le plus profond silence régnoit. Je leur ai enfin dit, que voulez-vous? Que prétendez-vous

faire?

faire? Un d'eux parle : qui a parlé ? Je vole au peloton, qui a parlé? *Moi*, fortez du rang ; on ne fort pas ; fortez, vous dis-je. Un du fecond rang s'avance en bon ordre. Que demandez-vous ? *Nous voulons que nos Officiers nous payent ce qu'ils ont figné qu'ils nous devoient.* On ne vous payera rien que la loi n'ait prononcé que cela vous eft dû. Rentrez dans le rang. Ce Soldat y rentre. Je dis enfuite à M. Mérian de faire rentrer fon Régiment; il fait le commandement, & il eft obéi (*).

A l'inftant où le Régiment étoit en marche, un Officier Suiffe eft venu annoncer que M. Malfeigne s'approchoit. M. Mérian fit faire halte, rappella la première Compagnie prête à rentrer dans fes chambres. Le Régiment formé de nouveau en Bataillon quarré, on a fait porter l'arme au bras.

---

[*] Pour la plus grande exactitude des faits, je dois dire que le foir, lorfque je rendis compte à M. Malfeigne, chez lui en préfence de M. Mérian & de beaucoup d'Officiers, de ce que j'avois dit au milieu du Bataillon quarré M. Mérian m'obferva qu'il ne m'avoit pas entendu lui dire de faire rentrer fon Régiment ; qu'il en avoit fait le commandement, parce que je ne difois plus rien. Il eft poffible que M. Mérian ne m'ait pas entendu, quoique je le lui aie dit très-haut.

Les quatre Soldats du Régiment du Roi, qui étoient entrés dans le cercle avec moi, se sont approchés des rangs, & au nom de leurs camarades, ont reproché eux-mémes aux Suisses l'excès où ils venoient de se porter, & ont blâmé, avec beaucoup de fermeté, leur conduite. J'apperçus en ce moment, dans le cercle, le nommé Cérisier, le rédacteur des sous-seing-privés signés par les Officiers, celui qui avoit toujours été à la tête de tout, & qui avoit la confiance entière de ses camarades. Je le pris au collet devant eux, & lui dis du ton le plus assuré; c'est vous qui dirigez tout, & qui allez répondre de cette nouvelle insurrection. Il répondit très-haut : *c'est malgré moi qu'elle a eu lieu; je m'y suis opposé; je n'ai pas pris les armes, & dès ce moment*, (parlant à ses camarades) *je vous abandonne, puisque vous avez manqué de confiance en moi.* Les nommés Beck & Huntziguer, qui étoient l'un & l'autre du nombre desdits cinq Députés, suivirent l'exemple de Cérisier. Je les engageai tous trois à faire leurs efforts pour ramener à l'ordre leurs camarades.

On annonce que M. Malseigne a changé d'avis & qu'il ne viendra pas. M. Mérian fait rentrer la troupe. Le peuple & les Soldats des autres Régimens applaudissent : je me retire.

Je paſſai le reſte de la ſoirée, juſqu'à la retraite, au milieu de groupes de Soldats du Régiment du Roi & de celui de Meſtre-de-Camp, & j'eus la ſatisfaction de voir que tous blâmoient les Suiſſes. La plupart de ceux des autres Corps qui m'avoient entendu, me dirent qu'ils ne me démentiroient pas, qu'ils ne vouloient pas ſe perdre pour les Suiſſes.

Je paſſai la nuit à rendre compte de tous ces détails à M. Broglie, Préſident des trois comités réunis; mes lettres officielles lui ſont parvenues exactement; elles ont été lues dans les comités.

M. Malſeigne retourna au quartier Suiſſe, le lendemain matin 25, pour la continuation de l'examen des comptes. Il repréſenta aux Soldats qu'il étoit abſolument néceſſaire qu'ils dreſſaſſent des mémoires ſur un article de leurs répétitions qu'il ne ſe croyoit pas en droit de juger, parce qu'il ne regardoit pas ſeulement le Régiment de Château-Vieux, mais encore tous les Régimens Suiſſes; il leur propoſa d'en écrire au Comité Militaire de l'Aſſemblée Nationale. Toutes les propoſitions reſtoient infructueuſes.

Pendant ce tems, j'étois à la caſerne du Régiment du Roi, tantôt à la ſalle de muſique

ou dans la cour, mais toujours avec un grand nombre de Soldats des différentes Compagnies. Ils regardoient le décret du 16 Août comme une tache pour leur Corps aux yeux de l'armée, & j'étois parvenu à les convaincre que, par une bonne conduite, ils obtiendroient en leur faveur un nouveau décret de l'Aſſemblée Nationale, qui feroit oublier le premier; je les quittai à midi & me rendis chez M. Denoue; j'y trouvai M. Gouvernet, M. Baliviere, plusieurs Officiers ſupérieurs du Régiment du Roi, le Commandant & le Major de Meſtre-de-Camp, pluſieurs anciens Officiers retirés du ſervice, & ceux de l'Etat-Major de la Place. On me demanda ſi je ſavois que M. Malſeigne fut priſonnier au quartier Suiſſe; je répondis que je l'ignorois. Nous le craignons, ajouta-t-on, il y a quatre Grenadiers en faction à la porte, beaucoup de fermentation dans le quartier, & nous aviſons aux moyens de ſouſtraire le Général à cet attentat. Il y avoit diſette de moyens; le ſeul qui ſe préſenta, étoit de réunir tous les Officiers de la Garniſon, pour aller le demander, & en cas de refus pour l'enlever d'autorité. Ce parti étoit digne du courage des Officiers, mais il pouvoit avoir les ſuites les plus funeſtes. J'ouvris un avis moins dange-

reux, celui de faire marcher en armes le Régiment du Roi pour aller le demander lui-même, & montrer par-là aux Suiſſes que ce Régiment étoit rentré de bonne-foi dans l'ordre, & qu'il étoit ſoumis aux décrets. Tout le conſeil fut bientôt d'accord que c'étoit le ſeul avis à ſuivre ſi l'exécution en étoit poſſible; mais en même-tems, perſonne ne crut que le Régiment du Roi marcheroit. Je m'offris pour le faire marcher, & je le promis affirmativement, ſi l'on m'y autoriſoit; moi ſeul, ajoutai-je, je connois bien le Régiment du Roi, c'eſt peut-être en moi ſeul qu'il a confiance aujourd'hui, mais elle eſt ſans bornes; un autre Officier, dans cette occaſion, ne le feroit pas marcher. Je ne perſuadai pas, & le premier avis prévalut.

Avant tout, il falloit s'aſſurer ſi M. Malſeigne étoit réellement priſonnier. C'étoit l'heure du dîner, M. Denoue lui envoye ſon domeſtique pour lui dire qu'on l'attendoit. Cet homme revient auſſi-tôt tout effrayé, & nous crie : *On aſſaſſine M. Malſeigne* (*). Nous

(*) M. Malſeigne m'a dit qu'au moment où il a voulu ſortir du Quartier Suiſſe, quatre Grenadiers en faction lui dirent : on ne ſort pas, qu'il répondit : qu'elle tentative criminelle, vous ne pouvez recevoir de conſigne que de moi, je ſuis votre Inſpecteur,

ſortons précipitamment ; j'accours à M. Malſeigne qui ſe retiroit l'épée à la main, comme un Officier doit ſe retirer en pareil cas, tranquillement & ſans marcher trop vîte. Je marche à côté de lui ; une ordonnance Suiſſe ſuivoit le Général en bon ordre & ſans l'abandonner. Les Officiers de Château-Vieux formoient une ligne derrière à trois ou quatre pas, & contenoient leurs Soldats, dont la preſque totalité étoit ſans armes, mais en fureur. Le Général entre chez M. Denoue, je reſte ſur la porte avec M. Gouvernet ; elle eſt inveſtie par une partie des Suiſſes, qui font les plus grandes menaces, l'autre court en foule à ſon quartier en criant, *aux armes*. Je dis en ce moment à M. Gouvernet, je vais chercher le Régiment du Roi. Il me répondit, *faites ce que vous voudrez*. Je cours au quartier ; *Grenadiers, à moi, aux armes, en veſte, en habit, comme on ſe trouve ; on force la maiſon du Commandant de la place, les Suiſſes veulent aſſaſſiner vos*

---

votre Général, qui a donné la conſigne. Les Soldats. Ils lui préſenterènt la bayonnette, un grenadier le prit par le bras, il ſe dégage & lui donne un coup d'épée (J'ai parlé à ce Grenadier bleſſé tres-légerement, il détourne les bayonnettes, & ſon épée s'étant rompue contre un chien de fuſil, il prit celle du Prévôt général, qui étoit pres de lui, pour mieux aſſurer ſa retraite.

Généraux, on veut vous déshonorer. Je donne l'ordre à un Sergent de faire rappeler ; on rappelle : tout le monde s'empreſſe à deſcendre ; il y avoit environ ſix à ſept cens hommes ; deux Bataillons ſe forment, quelques Officiers qui s'y trouvent ſe mettent à la tête de leur Compagnie ; M. Lanjamet, Lieutenant-Colonel, prend le Commandement. *Braves Soldats, j'ai commandé hier ces inſubordonnés ces rébelles Suiſſes ; aujourd'hui j'obéirai avec vous. un fuſil, une giberne.* On me donne un fuſil ; je me mets à mon rang de taille, au milieu du premier rang des Grenadiers. Nous partons ; M. Baliviere, Colonel, que nous rencontrâmes ſur la place d'armes, prit le commandement du Régiment. M. Gouvernet, qui avoit ſon uniforme de Colonel de Royal-des-Vaiſſeaux, étant venu à notre rencontre près la Porte Royale, m'apperçoit, me fait un ſigne d'approbation, dit aux Grenadiers qu'on n'a pas beſoin de taille quand on a du courage & de l'honneur ; leur demande celui de marcher avec eux ; on s'empreſſe de lui faire place dans le premier rang, nous continuons notre marche contre les Suiſſes.

Arrivés au fond de la Place Carriere, nous formons deux colonnes ; M. Lanjamet, qui

avoit monté à cheval, rue Sainte-Catherine, court en avant ; à peine a-t-il fait trente pas, qu'il rencontra des Soldats du Régiment du Roi, qui lui disent : *tout est arrangé.* A ces mots, il revient sur le champ & crie, *tout est dans l'ordre, Régiment, demi-tour à droite.* Nous obéissons, & le Régiment est reconduit à son quartier. Les Suisses étoient arrivés en armes à la maison de M. Denoue; ils avoient marché sur le ventre de plusieurs Officiers du Roi, qui en défendoient l'entrée, & qui, par une prudence infiniment louable, n'avoient pas mis l'épée à la main pour éviter le massacre. La cour & la maison étoient remplies de Soldats armés, le Général étoit prisonnier dans le sallon; il ne dut en ce moment la sûreté de sa personne qu'aux représentations les plus fortes de M. Salis, Major du Régiment de Château-Vieux & à celles de M. Denoue & de quelques Officiers qui se trouvoient présens. Je m'y rendis ; je trouvai dans l'intérieur les trois Députés Suisses ; Cérisier, l'un d'eux, me dit : *nous sommes ici pour nous y faire tuer, avant qu'on attente à la vie du Général.*

La capitulation qui avoit été faite, dans l'intention d'arrêter les crimes chez M. Denoue, l'avoit été entre quelques Soldats du Régiment

du Roi & les Suiſſes; ceux-là donnèrent leur parole d'honneur aux Suiſſes, que le Général ſe rendroit dans quelques heures au quartier, pour y examiner de nouveau les comptes, & qu'il prononceroit ſur-le-champ; que pendant cette opération, il y ſeroit confié à une Garde compoſée des trois Régimens de la garniſon, & qu'il ne lui ſeroit fait aucune violence. Voilà l'explication des mots ci-devant : *tout eſt arrangé, tout eſt dans l'ordre.*

Le Corps Municipal, informé des dangers auxquels étoit expoſé M. Malſeigne, dans l'aſyle violé de M. Denoue, requiert la Garde Nationale & les Troupes de Ligne de prendre les armes. Une députation compoſée de MM. du Département, & des Officiers Municipaux, ſe rendit auprès de M. Malſeigne, qui ſe mit ſous la protection de la Loi & de la Municipalité. La députation retirée, l'attroupement s'accrut encore, & étoit conſidérable, la fermentation étoit des plus dangereuſes. M. Malſeigne, accompagné de M. Gouvernet, d'un grand nombre d'Officiers des trois Régimens, & d'une Garde compoſée de Citoyens, de Soldats du Régiment du Roi, & de celui de Meſtre-de-Camp, ſe rendit à la Municipalité; je marchai à ſes côtés; ſon eſcorte entra avec lui dans l'hôtel-de-Ville.

M. Malſeigne voulant juſtifier ſa conduite auprès du Corps Municipal, demanda que des Suiſſes préſens au quartier lors de l'inſurrection, fuſſent appelés, pour avouer ou contredire ſon narré. Pluſieurs Suiſſes ayant été introduits avec beaucoup de Soldats des deux autres Régimens, M. Malſeigne pria les premiers, & leur ordonna même, en ſa qualité de Général, de prêter la plus grande attention à tout ce qu'il alloit dire, & de s'expliquer ſans ménagement, au cas où il ne rapporteroit pas les choſes avec exactitude.

Le Général fit le récit de ce qui s'étoit paſſé entre le Régiment de Châteauvieux & lui, depuis ſon arrivée à Nancy, couformément à ce que j'en ai dit plus haut. Trois Députés Suiſſes aſſurèrent que l'expoſé de M. Malſeigne étoit exact en tous ſes points. Je pris alors la parole, & leur dis, qu'aucun reſpect humain ne devoit les retenir, qu'ils pouvoient & devoient s'expliquer franchement, s'ils avoient quelques choſes à y changer; je les interpellai de le faire. Ces trois hommes ont affirmé « que le Général n'avoit rien dit que de vrai, » que ſa conduite avoit été celle d'un brave » Officier, & que les propoſitions qu'il avoit faites » au Régiment, étoient parfaitement juſtes, » qu'ils avoient fait ce qui avoit dépendu d'eux

» pour les faire accepter, & qu'en conféquence,
» ils défendroient le Général au péril de leur
» vie; Ils ont fait enfuite une exhortation à
» tous les Soldats des autres Régimens qui
» étoient préfens, de fe réunir pour empêcher
» que le Régiment de Châteauvieux ne
» fe portât à des excès qui déshonoreroient
» la Nation Suiffe ».

Toute l'affemblée a applaudi aux fentimens d'honneur que ces Soldats venoient d'exprimer.

Un Soldat du Régiment du Roi rappela la capitulation, ou plutôt la médiation que fes camarades avoient employée près des Suiffes, & la parole d'honneur qui avoit été donnée, que le Général fe rendroit au Quartier. M. Malfeigne acceptoit cette propofition; mais le Corps Municipal obferva que le Général s'étant mis fous la fauve-garde de la Municipalité; il ne croyoit pas qu'il dût le laiffer aller au milieu d'hommes échauffés, qui ne feroient pas maîtres d'eux-mêmes. Il fut convenu, en conféquence, que les trois Députés Suiffes, avec des Soldats du Régiment du Roi, & des Cavaliers, iroient propofer au Régiment de Châteauvieux d'envoyer un homme par Compagnie à la Municipalité, pour y difcuter, de nouveau, les prétentions du Corps. Cette députation fut mal reçue; les Suiffes, pour

toute reponſe, demandoient, à grands cris, que le Général ſe rendit au Quartier.

Cependant, environ une heure après, la députation d'un homme par Compagnie arriva. Ils rejetèrent les propoſitions les plus avantageuſes à leur Corps. M. Malſeigne leur propoſa d'établir eux-mêmes les points de la difficulté, dans un mémoire qui ſeroit ſigné par lui & eux. M. Gouvernet leur offrit ſa voiture pour que des Députés qu'ils choiſiroient portaſſent, ſur-le-champ, ce mémoire au Comité Militaire de l'Aſſemblée Nationale; il s'offrit même, d'emmener avec lui ces Députés, & de les recommander à M. Latour-du-Pin, ſon père, Miniſtre de la Guerre, à l'effet d'obtenir la plus prompte déciſion. Il épuiſa envain, toutes les reſſources de l'éloquence & du ſentiment; je leur fis également toutes les repréſentations poſſibles; je les rappelai aux diſpoſitions du décret de l'Aſſemblée Nationale, & leur démontrai combien ils ſe rendroient coupables en refuſant d'y obtempérer. M. Denoue leur obſerva auſſi qu'ils compromettoient la tranquilité publique qu'ils avoient juré de maintenir.

Ces dix-huit Députés perſiſtoient à demander, avec autant d'inſolence que d'opiniatreté

que le Général prononçât ſur-le-champ. M. Malſeigne leur dit que le lendemain matin, il reprendroit ſes ſéances, & qu'il les feroit prévenir de l'heure & du lieu où elles ſe tiendroient. Les Suiſſes retirés, je deſcendis avec M. Malſeigne, ſur la place, où étoient ſous les armes la Garde Nationale, & de nombreux détachemens des Régimens du Roi & de Meſtre-de-Camp, que le Général inſpecta. Les Troupes défilèrent devant lui, en préſence de la Municipalité, le Corps Municipal le reconduiſit enſuite à ſon auberge.

On répandoit des bruits injurieux à M. Malſeigne, ils alimentoient la fermentation contre lui; ce Général me propoſa de venir paſſer les nuits près de lui; j'acceptai, avec autant d'empreſſement que de reconnoiſſance, le titre de ſon Aide-de-Camp, & l'honneur de partager les dangers auxquels l'égarement des Suiſſes & la calomnie l'expoſoient.

Le 26, dès le matin, nous nous rendîmes à la Municipalité. Les Suiſſes y envoyèrent une députation, qui annonça « que le Régi- » ment vouloit être jugé dans le jour, qu'il » vouloit que ſes comptes fuſſent arrêtés, & » qu'enfin le dernier mot des Suiſſes étoit, » *de l'argent ſans délais*. M. Malſeigne ré-

» pondit, qu'il étoit de ſon honneur de rendre » juſtice aux Soldats, mais qu'il ne ſouffriroit » pas qu'ils lui fiſſent la loi ». Il ajouta : « Je » vous propoſe de dépoſer à la Municipalité la » ſomme que vous croyez vous être due, pour » vous être remiſe le cas échéant, auſſi-tôt après » la déciſion du Roi & du Comité Militaire ».

Ils répondirent qu'ils étoient ſûrs que le Régiment n'attendroit pas. On les engagea à retourner faire part à leurs camarades de cette *nouvelle* propoſition du *dépôt*. Le Commandant de la Garde Nationale, le Prévôt Général de la Maréchauſſée & moi, fûmes invités à les accompagner. Notre médiation fut ſans ſuccès; les Suiſſes vouloient la clôture de leurs comptes & de l'argent.

J'allai enſuite aux caſernes du Régiment du Roi; j'y viſitai les Grenadiers, la Compagnie Colonelle, & cauſai dans le quartier au milieu de pluſieurs pelotons : j'étois encore heureux, on m'écoutoit. La très-grande partie de ces Soldats me diſoient : « nous ne nous mêlerons » plus des Suiſſes, qu'ils s'arrangent, nous » ne nous perdrons pas pour eux. ». Ils étoient ſur-tout, mécontens du refus de s'en rapporter à l'Aſſemblée Nationale, ſous prétexte qu'ils n'étoient pas Français, qu'ils étoient Suiſſes,

que leurs Officiers ayant ſigné, ils vouloient de l'argent, ſans autre examen. Je revins à la Municipalité ; une nouvelle députation Suiſſe, très-nombreuſe, y étoit. Un d'eux annonça *que le déſordre alloit ſe mettre dans le Régiment, que ſes camarades & lui quitteroient la France avec armes & bagages.* Le Préſident leur obſerva que les armes appartenoient au Roi & à l'Etat ; (Ce ſont ſes termes) que la Municipalité ne ſouffriroit pas qu'ils les emportaſſent ; leur Major jura qu'il ne permettroit pas qu'ils enlevaſſent les Drapeaux. M. Malſeigne offrit de faire expédier des congés à tous les parjures qui voudroient quitter leur Régiment.

L'heure de monter la garde s'approchoit : le Préſident de la Municipalité & M. Malſeigne défendirent aux Suiſſes de la monter. C'étoit le tour du Régiment ; les Députés annoncèrent qu'ils la monteroient. M. Poirſon, Préſident, leur répondit avec beaucoup de fermeté « que » le Régiment du Roi venoit d'être commandé, » qu'il les ſommoit de mettre bas les armes, » qu'il ne confieroit pas la garde de la ville à » des rébelles ». Ils répondirent avec audace, *nous la monterons*, & ſortirent auſſi-tôt comme des révoltés.

Je les ſuivis : il y avoit ſur la Place Royale,

des piquets très-nombreux du Régiment du Roi; l'effervefcence commençoit à s'y mettre. M. Baliviere s'approcha de moi & me dit : « les » Grenadiers viennent de faire courir dans les » rangs, à voix baffe, de refufer de monter la » garde; il me paroît que le parti en eft pris ». A peine m'eut il parlé, que, pour arrêter le défordre qui naîtroit de ce refus de fervice, je cours après les Députés Suiffes, & les ayant joints, je les raffemblai Place Carriere. Là, je leur dis que malgré les excès où ils fe portoient, je venois leur donner encore une preuve de l'intérêt que j'avois pris à eux : Qu'il n'étoit point ici queftion d'argent, & qu'en fait de fervice, je connoiffois la manière dont les Suiffes l'avoient toujours fait. Que s'ils vouloient me promettre *que la ville feroit en fûreté*, *que les poftes ne feroient point abandonnés*, *dans le cas où on leur permettroit de monter la garde*, alors j'allois folliciter la révocation de la défenfe qui venoit de leur être faite. Ils me le jurèrent. Je choifis cinq des moins échauffés, & entrant à leur tête à la Municipalité; après quelques fignes que je fis des yeux, je témoignai du répentir en leurs noms, & les cinq Députés firent ferment que les Suiffes n'abandonneroient pas les poftes. Après quelques débats

débats en notre présence, la Municipalité révoqua l'ordre, d'après le consentement du Général, & le contre-ordre envoyé au Régiment du Roi ne lui donna pas lieu de refuser formellement le service. Je sortis de l'Hôtel-de-Ville avec les cinq Députés, pour aller faire ratifier à la parade le serment qui venoit d'être prononcé.

La parade étoit défilée avant notre arrivée au quartier ; nous rencontrâmes deux postes nombreux qui marchoient ensemble, un Officier de garde à la tête. Je le priai de faire faire halte, front & porter les armes : & après leur avoir annoncé qu'ils montoient la garde, parce qu'ils en avoient la permission, je leur fis ratifier le serment. J'allai ensuite au milieu du quartier avec les cinq Députés ; j'y rassemblai environ soixante à quatre-vingt Suisses ; ils jurèrent en élevant leurs chapeaux, qu'ils répondoient pour leurs camarades que les postes ne seroient point abandonnés. Je tentai ensuite de leur faire entendre raison sur les propositions de M. Malseigne ; ils ne repondoient plus autre chose que : *la signature de nos comptes dans le jour & de l'argent.*

Après midi, nouvelle députation des Suisses à la Municipalité. Ils demandèrent que leurs

Officiers se rapprochaſſent d'eux, ils dirent qu'il ne leur ſeroit fait aucune violence, & qu'ils les laiſſeroient entrer & ſortir librement du quartier. M. Fivat, Lieutenant de Château-Vieux, qui, pour la première fois, étoit à la tête de cette députation, ſurprit beaucoup de paroître convaincu de leur ſincérité, en appuyant avec force, leur demande, car, une heure avant, ils avoient fait ouvertement, le projet de vouloir les enlever, ce que cet Officier ne pouvoit lui-même ignorer, les Grenadiers Suiſſes s'étant rendus à cet effet, devaut l'auberge où mangeoient leurs Officiers. M. Malſeigne leur dit que, tant que la ſubordination ne ſeroit pas retablie il ne croyoit pas devoir engager les Officiers à ſe rendre au quartier. Il leur a annoncé enſuite, qu'il avoit ordre de faire partir le Régiment pour Sarlouis. Qu'attendu que les Suiſſes ne vouloient écouter aucune propoſition, il leur déclaroit qu'il ne vouloit plus ſe mêler de leurs comptes, & qu'en conſéquence, il leur donnoit l'ordre de partir le lendemain pour leur nouvelle garniſon. Auſſi-tôt les Soldats répondirent qu'ils ne partiroient pas, & qu'ils reſteroient à Nancy juſqu'à ce que les comptes de *toute la garniſon* fuſſent rendus; enſuite ils ſe retirèrent.

La nouvelle de cet ordre s'étant répandue dans la ville, le trouble augmenta considérablement, les Suiſſes avoient une quantité immenſe de créanciers dans la claſſe des cabaretiers & marchands de vin; j'entendis dire auſſi que de mauvais citoyens leur prêtoient de l'argent à condition qu'ils rendroient le double; qu'enfin la dette excédoit 40,000 livres. M. Malſeigne, pour empêcher que la crainte du non-paiement de cette dette ne ſervit de prétexte à la déſobéiſſance des Suiſſes, & pour éviter la coalition avec eux, d'une nombreuſe quantité de citoyens, pria la Municipalité de faire publier, au ſon de la caiſſe, & afficher qu'il répondoit des dettes des Suiſſes, que leurs créanciers euſſent, en conſéquence, à ſe rendre à l'Hôtel-de-Ville pour y juſtifier de leurs créances.

Cette publication a été faite.

Le même jour le Directoire du Département avoit reçu un avis de M. Bouillé, « à » l'effet de requérir les Gardes Nationales armées du Département, de ſe rendre le 30 à » Nancy, pour ſeconder M. Malſeigne & forcer le Régiment Suiſſe de Château-Vieux, » rébelle aux décrets de l'Aſſemblée Nationale » des 6 & 16, de rentrer dans l'obéiſſance ».

Le même jour auſſi, arriva à Nancy M.

Desmottes, Aide-de-Camp de M. la Fayette. La rèbellion des Suisses étoit alors si caractérisée, qu'elle ne laissoit plus aucun espoir de les ramener à l'ordre par la douceur, toutes les ressources à cet égard avoient été èpuisées en vain.

Leur désobéissance formelle aux ordres du Roi pour leur départ, faisoit craindre toutes sortes de crimes. M. Desmottes ènvoya, dès le soir, une lettre de M. la Fayette (6) aux Districts du Dupartement de la Meurthe, & il y joignit une lettre d'invitation (7) aux Gardes Nationales pour que nos Frères d'armes vinssent se joindre à ceux de Nancy pour y coopérer au rètablissement de la paix & de la tranquillité.

Avant de faire partir cette lettre d'invitation, il la communiqua à M. Malseigne, les Gardes Nationales, aux termes du décret du 16, devant agir aux ordres de l'Officier général nommé par le Roi, afin d'en appuyer l'exécution.

Le lendemain 27, les Suisses renouvellèrent formellement le refus de partir; je passai une partie de la matinée, au quartier du Régiment du Roi; j'y mangeai la soupe avec les Grenadiers. Il y avoit de la fermentation, à cause de l'ordre du départ des Suisses, une grande inquiètude sur ce qu'ils imaginoient, que lors-

que les Suiſſes ſeroient partis, on feroit partir ſucceſſivement les Cavaliers & le Régiment du Roi. Ils prétendoient, qu'ainſi ſéparés, on ne feroit pas droit ſur leurs prétentions reſpectives, & qu'on ne leur rendroit pas juſtice complette; qu'au contraire, on les puniroit pour l'avoir demandée. Je m'épuiſai pour les convaincre de leur erreur, je les aſſurai que les Suiſſes partis, le Général procéderoit ſur le champ à l'examen des comptes du Régiment du Roi. Je fis entendre raiſon à une partie des Soldats; mais je ne me diſſimulai pas que la majorité d'eux s'égaroient & qu'ils n'eurent l'air d'être perſuadés des vérités que je leur diſois, que par déférence pour moi, à cauſe de l'intérêt non équivoque que je prenois à eux.

Après les avoir quittés, je trouvai, ſur la place d'armes des attroupemens conſidérables & le plus grand tumulte; ils étoient occaſionnés par l'arrivée inattendue des Gardes Nationales des villes voiſines & de pluſieurs villages. La Mnicipalité, qui n'avoit été prévenue qu'à ſept heures du matin, du même jour 27, & qui ne pouvoit pas s'attendre que les détachemens arriveroient auſſi promptement, n'avoit rien préparé pour leur logement, ni leur ſub-

ſiſtance, ce qui augmenta le trouble dans Nancy.

On demandoit de tous côtés l'Aſſemblée des Sections de la ville & des fauxbourgs. M'étant approché pour connoître les motifs de ces attroupemens, je fus invité honnêtement, par plusieurs citoyens, à répondre à différentes queſtions pour la tranquillité commune. Je m'empreſſai à les ſatisfaire. On me fit entrer au milieu des grouppes compoſés de citoyens, de Gardes Nationales de Nancy & des environs, & de ſoldats de la Garniſon. Là, je répondis que les Gardes Nationales étoient mandées pour ſe joindre à celle de Nancy & aux Régimens du Roi & de Meſtre-de-Camp, pour s'oppoſer au déſordre occaſionné par la rebellion des Suiſſes aux ordres de l'Aſſemblée Nationale & du Roi. J'obſervai que c'étoit uniquement du départ des Suiſſes dont il étoit queſtion, que plus il arriveroit de Gardes Nationales & de troupes de lignes à Nancy, plus les citoyens & les deux autres Régimens auroient d'amis, que les bons Patriotes & les braves Soldats ſe reconnoîtroient aiſément dans es circonſtances, par leur zèle à ramener l'ordre & la tranquillité publique; que c'étoit la ſeule manière de prouver qu'on etoit ami de la

Conſtitution & fidèle obſervateur du ferment civique prêté à la Confédération. Que ſi le Régiment de Château-Vieux perſiſtoit dans ſa rébellion, alors on employeroit l'autorité pour le ſoumettre ; que tous les bons François devoient partager la gloire de faire exécuter la Loi. Que les Régimens Suiſſes de Vigier & de Caſtella viendroient eux-mêmes pour prouver l'indignation que la Nation Suiſſe avoit de la conduite criminelle du Régiment de Château-Vieux, & que les troupes n'arriveroient en ſi grand nombre que pour faire perdre aux révoltés tout eſpoir de réſiſtance ; que dans les Régimens du Roi & de Meſtre-de-Camp, il y avoit quelques têtes échauffées qui cherchoient à égarer leurs camarades, qu'ils ne devoient pas s'attendre à y réuſſir, qu'ils feroient fidèles à l'honneur ; qu'au ſurplus, les rébelles, quelque grand qu'en ſoit le nombre, feroient punis.

Voilà ce que j'ai dit & répété, juſqu'à extinction de voix, au milieu de ces groupes pendant trois heures conſécutives, & ce qu'ont ſucceſſivement entendus trois ou quatre mille hommes & beaucoup de Soldats de Château-Vieux.

Je quittai la place d'armes pour entrer dans la ſalle du Conſeil d'Adminiſtration de la Garde

Nationale, où venoit d'être introduite une députation de trente-deux Suiſſes. Cette ſalle immenſe étoit remplie. Les Commandans & Officiers des Gardes Nationales du Département aſſiſtoient à la Séance, ainſi que beaucoup de citoyens & de Soldats du Régiment du Roi & de celui de Meſtre-de-Camp.

Les Commandant & Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale de Nancy firent tous leurs efforts pour inviter les Suiſſes à partir, conformément aux ordres du Roi; tous les moyens de perſuaſion furent employés inutilement à cet effet par tous ceux qui parlerent. Les Suiſſes n'avoient qu'une réponſe : de *l'argent*.

On leur offrit, à la charge qu'ils partiroient de dépoſer chez un Banquier juſqu'à la déciſion du Comité Militaire, la ſomme qu'ils répétoient. Ils refuſèrent cet offre, & s'écrioient en furieux de *l'argent*. Il s'éleva quelques avis de gens foibles ou mal intentionnés, qui paroiſſoient trouver juſte que les Suiſſes ne quittaſſent pas la garniſon avant d'être payés.

Je m'avançai alors au milieu de la ſalle, & dis que le premier devoir du Soldat-citoyen étoit d'obéir à la Loi & au Roi; qu'il ſeroit rendu juſtice aux Suiſſes à Sarlouis comme à Nancy; que je m'offrois en ôtage pour partir

avec eux, & que je ne les quitterois pas, avant qu'on ne leur eût payé ce qui leur étoit dû; que j'appuyerois même, avec plaisir, celles de leurs prétentions qui me paroîtroient fondées.

Le Commandant leur dit qu'il se mettroit aussi en ôtage avec quatre hommes par Compagnie de la Garde Nationale de Nancy. M. Gouvion s'offrit aussi pour ôtage. (C'est ce brave Officier qui, marchant pour l'exécution de la Loi, a été leur première victime dans la journée du 31).

Rien ne put les toucher, ils vouloient de *l'argent*. Je leur dis qu'il feroit humiliant pour notre Nation de se laisser faire la loi par une poignée d'étrangers, qu'ils n'auroient point d'*argent*, qu'un décret ne l'eut prononcé, & que tous les bons François qui étoient présens & dans la ville, étoient prêts à signer de leur sang que leurs fortunes seroient caution de la somme que l'Assemblée Nationale décréteroit. En ce moment d'applaudissemens nombreux se firent entendre. Je dis aussi-tôt à l'Assemblée : voulez-vous connoître le Régiment de Château-Vieux ? Allez au quartier, sur les places, dans les rues, réunissez-le, avertissez les Officiers, & le Régiment rassemblé partira sur le champ. Me tournant ensuite

du côté des Députés Suiſſes, & les regardant avec mépris, j'ajoutai : il y a trente-deux révoltés, trente-deux furieux qui égarent leurs camarades, les voilà ; aſſurez-vous d'eux, gardez-les ici pendant ce tems, & je vous réponds que le Régiment obéira. Il s'éleva de grands cris : *oui*, *oui*, *oui* ; les Députés coururent à l'inſtant à la porte & ſortirent. On y oppoſa même qu'un inſtant une légère réſiſtance.

Je quittai la Séance pour monter à la Municipalité, où M. Malſeigne étoit ; il me communiqua une lettre qu'il venoit de recevoir de M. Bouillé : voici la copie mot à mot de cette lettre de la main de M. Bouillé & ſignée de lui : l'original eſt entre mes mains.

Metz, le 26 Août 1790.

« J'ai été inſtruit, Monſieur, de la conduite
» tenue par les Soldats du Régiment Suiſſe de
» Château-Vieux, qui ſe ſont portés à tous les
» excès de la licence & de l'inſubordination,
» au mépris des Loix & des Décrets rendus
» par l'Aſſemblée Nationale, & particulière-
» ment de celui du 16 de ce mois. Vous vou-
» drez bien, Monſieur, ſuſpendre envers ce

» Régiment l'examen des comptes de finance
» & de leurs réclamations dont vous vous
» étiez occupé, jusqu'à ce que je vous aie fait
» parvenir de nouveaux ordres, & procéder à
» celui du Régiment du Roi, dont les Soldats
» ont montré dans cette dernière circonstance,
» le bon esprit qui, jusqu'ici, y avoit régné, &
» qui, malgré les erreurs dans lesquelles ce Ré-
» giment a été entraîné, l'animera toujours.

» Si le Régiment de Château-Vieux ne rentre
» pas tout de suite dans le devoir, si les rébelles
» & les fauteurs de cette révolte ne sont pas
» livrés pour être punis selon leur crime, vous
» voudrez bien faire exécuter dans toute sa ri-
» gueur, le Décret de l'Assemblée Nationale
» & les ordres du Roi, qui ordonnent le li-
» centiement de ce Régiment dans le cas où il
» ne s'y soumettroit pas.

» J'ai l'honneur d'être, avec un très-inviola-
» ble attachement, Monsieur, votre très-hum-
» ble & très-obéissant serviteur,

BOUILLÉ.

L'adresse est à M. Malseigne, Maréchal de Camps, à Nancy.

Voici l'explication de la phrase relative au Régiment du Roi. Ne voulant négliger aucun moyen de ramener à l'ordre & contenir ce Régiment, je priai M. Gouvernet, à son départ de Nancy, le 25, jour où nous avions marché avec les Grenadiers, d'engager M. Bouillé à écrire quelque chose d'ostensible & de flatteur pour le Régiment du Roi, afin de le fortifier dans les bonnes dispositions où il étoit, & c'est dans cet esprit que M. Bouillé écrivit le 26.

Je demandai cette lettre à M. Malseigne pour la communiquer au Régiment du Roi, il me la remit; elle est restée depuis ce moment entre mes mains. Je descendis de la Municipalité sur la place d'armes, où un Bataillon du Régiment étoit avec les Gardes Nationales pour empêcher les attroupemens; je lus & donnai à lire cette lettre en beaucoup de pelotons. Le nommé Pluche, Fusilier de la Compagnie de Damdor, eut l'effronterie de me dire qu'elle étoit supposée, qu'elle n'étoit pas de M. Bouillé, qu'il n'y avoit pas de timbre sur l'enveloppe : il fut blâmé par ses camarades, & la lettre produisoit un bon effet, lorsqu'un spectacle affligeant vint à l'instant nous troubler & jetter la consternation parmi les bons citoyens. Je vis passer

ſur la place deux voitures remplies de Soldats des trois Régimens de la Garniſon; il y en avoit ſur le ſiège & derrière; ces Soldats parcouroient ainſi la ville en arborant, en déri-ſion du drapeau martial, un ſtor de taffetas rouge qu'ils avoient arraché de l'une des voitures, & recevoient en paſſant, les applaudiſſemens des ennemis du bien public & d'une claſſe de citoyens qui ne ſavent pas calculer les malheurs que de pareils crimes entraînent néceſſairement à leur ſuite dans les circonſtances critiques où la ville ſe trouvoit.

Les détachemens qui étoient ſur la place commencèrent à ſe plaindre, prétendant qu'on les tenoit ſous les armes inutilement; on les renvoya pour ne pas augmenter la fermentation, je paſſai la nuit chez M. Malſeigne ſans me coucher : elle fut plus tranquille qu'il n'étoit permis de l'eſpérer.

Le lendemain matin 28, la fermentation étoit très-grande; les Gardes Nationales du Département continuoient à arriver, la plupart ſans armes, les Suiſſes & autres Soldats de la Garniſon s'emparoient d'eux; j'en ai entendu pluſieurs leur répéter : *depuis la Fédération, nous ſommes tous frères; vous ne venez pas contre nous? on ne veut pas nous rendre juſtice,*

mais nous verrons. Je reſtai plusieurs heures ſur la place, les Soldats & le Peuple y répandoient les bruits les plus injurieux à M. Malſeigne; on diſoit qu'il n'avoit pas de pouvoirs, & beaucoup d'autres abſurdités. Je cherchai à les détromper, mais ils ne vouloient pas l'être.

M. Baliviere vint me dire que des Députés du Régiment du Roi demandoient à me parler, qu'il les avoit envoyés chez moi; j'y allai, ils en étoient ſortis. Je fus enſuite abordé par un Sergent (jeune homme de cinq pieds ſept à huit pouces, nommé Lezan ou Ozan) qui me dit, d'un air embarraſſé, qu'on me demandoit au quartier, qu'il étoit un de ceux des Députés qui me cherchoient; je lui répondis que je m'y rendois; il m'accompagna, & me dit, chemin faiſant, qu'il y avoit bien des mauvaiſes têtes dans le Régiment, qu'on y tenoit, en ce moment, des propos ſur mon compte. Quand nous fûmes dans la rue Sainte-Catherine, près des Caſernes; j'apperçus un très-grand mouvement, des Soldats couroient le ſabre à la main, en criant à la trahiſon, M. Malſeigne vient de s'enfuir. A peine fus-je dans le quartier, qu'on m'environna; on me demanda le motif de la fuite de M. Malſeigne, quels étoient ſes projets? Je dis (parce que je

le croyois) on vous trompe ; il n'eſt pas poſſi-ble que le Général ſoit parti, il m'en auroit ſûrement prévenu ; je l'ai quitté à dix heures du matin, il ne m'en a pas parlé ; un groupe très-nombreux s'étoit formé autour de moi, on me cria alors de tous côtés, *il le ſait, c'eſt un traître, il faut l'arrêter.* Faiſant alors une pi-rouette, je dis avec force, *ſilence, Régiment, ſilence ; non, on ne m'arrêtera pas, je ne veux pas que le Régiment du Roi ſe déshonore ; croyez-vous me faire changer de couleur avec vos bayo-nettes ? Grenadiers, hier j'ai mangé la ſoupe avec vous, j'y reſterai aujourd'hui, les têtes ſont égarées, mais les cœurs ſont bons.* Je me fis ſur le champ jour à travers le groupe, on me ſuivit en foule ; les Soldats crioient derrière moi, *nous le tenons, nous le tenons ; il ne nous échappera pas, celui-ci.* Je montai dans une chambre de la première Compagnie de Grena-diers ; on me mit ſous la Garde, d'un Caporal & de deux Grenadiers, à qui on dit qu'ils ré-pondoient de moi ſur leurs têtes au Régiment. On fit la motion dans le corridor de me met-tre au cachot ; j'annonçai très-haut, de l'in-térieur de la chambre, que je ne voulois pas même quitter mon épée, pour qu'il ne fut pas dit qu'ils m'avoient fait priſonnier, moi, envoyé

par l'Aſſemblée Nationale & par le Roi; j'ai en effet toujours gardé mon épée. Ces Soldats ſe ſéparèrent aux cris qui s'élevoient dans le quartier. Il ſeroit difficile de peindre la fureur des Grenadiers qui entroient dans cette chambre & en ſortoient. Le nommé Gueri, l'un d'eux, nous fit voir deux gouttes de ſang ſur ſon baudrier & une ſur ſon habit, en diſant qu'un nombre conſidérable d'Officiers avoient foncés ſur lui quatrième, à la Pépinière; que des Cavaliers étoient venus à ſon ſecours & les avoit ſabrés; que pluſieurs étoient bleſſés & qu'on les amenoit au quartier ainſi que M. Denoue.

J'entendis dire enſuite par pluſieurs Grenadiers que vingt Officiers du Régiment du Roi étoient ſur la paille à la ſalle de diſcipline dans le quartier, & que M. Denoue avoit été déshabillé, revêtu d'une redingotte de police, & mis au cachot. Un Grenadier vint jetter ſur un lit, à côté de moi, quatre épées d'Officiers, dont deux étoient ſans fourreau, & une paire de piſtolets chargés qui avoient été ſaiſis ſur l'un d'eux. On proféroit pendant ce tems les plus exécrables ſermens contre tous les Officiers en général. On ne parloit que de trahiſon; on diſoit qu'on avoit fait venir à Nancy les Gardes

Nationales

Nationales pour dégarnir les villes, que les Autrichiens, les Anglois étoient ſur les frontières, que M. Malſeigne étoit allé les joindre; enfin les bruits les plus abſurdes étoient ceux auxquels on croyoit avec le plus d'avidité. On me queſtionnoit beaucoup, & ſouvent très-inſolemment : ce qui me rendoit ſuſpect à leurs yeux, c'étoit d'avoir paſſé les nuits chez M. Malſeigne & de leur donner ma parole d'honneur qu'il étoit parti ſans m'en prévenir; ils ne vouloient pas me croire, & me ſoutenoient que j'étois dans le ſecret & du départ du Général, & de la trahiſon des Officiers.

On battit la Générale, j'entendis foncer à coups de haches la porte du magaſin des cartouches non loin de la chambre où j'étois. On vint dire que les Cavaliers qui avoient couru après M. Malſeigne avoient été maſſacrés; la fureur augmenta & la garniſon avec les Gardes Nationales de la ville & celles qui étoient venues s'y joindre partirent pour Lunéville: on me laiſſa avec le Caporal & les deux Grenadiers pour me garder.

Sur le ſoir, un Caporal de la Compagnie de Chaſſeurs, vint la bayonette à la main nous dire : *c'eſt moi qui garde Denoue, voilà la clef du cachot; il vient de me demander ſon Aumô-*

nier pour mettre ordre à ſes affaires. Il ajouta en ſacrant, *il n'en ſortira pas, j'en réponds ſur ma tête*, puis agitant ſa bayonette, *c'eſt moi qui lui travaillerai l'eſtomac.* Il me regarda enſuite ſous le nez, & grinçant des dents, il me dit : *les mâtins de traîtres, avec leurs piſtolets, comme j'aurai du plaiſir à leur tortiller les boyaux.* Je lui répondis, en frappant ſur la poche de ma culotte, *tiens les beaux piſtolets, je n'ai pas ſeulement un couteau;* & tirant enſuite mon épée, je lui fis voir que la pointe en étoit un peu arrondie & lui dis, en la lui montrant de très-près, *eſt-ce là l'épée d'un traître?* Je la remis dans le fourreau, en continuant à lui dire avec indignation : *il eſt bien dur pour un homme d'honneur de ſe voir ainſi inſulté par un Soldat qui oublie tous ſes devoirs.* Les Grenadiers qui me gardoient lui témoignèrent du mécontentement de ſa conduite envers moi, ils lui dirent qu'ils en répondoient, & il ſe retira.

Cinq à ſix Grenadiers qui étoient ſortis de l'Hôpital, vinrent mettre leurs armes en état dans la même chambre où j'étois, & y paſſèrent la nuit ; ils me demandèrent des détails ſur tout ce qui s'étoit paſſé depuis quelques jours, je les ſatisfis.

Dans la matinée du 29, des Soldats nous annoncèrent, que pendant la nuit, il y avoit eu une affaire très-vive sur la route, entre l'armée de Nancy & les Carabiniers, que ceux-ci avoient été repoussés & qu'on les poursuivoit jusqu'à Luneville; quelques heures après nous apprîmes que la nouvelle étoit fausse & que la vérité étoit que trois Cavaliers qui s'étoient détachés en avant, dans les terres labourées, pour la découverte, ayant été apperçus près d'une garenne, on l'avoit prise pour le Corps des Carabiniers, & que le feu avoit été considérable, avant que l'erreur eût été reconnue. Après midi, je vis à travers la croisée arriver dans le quartier, à brides abbatues, un Cavalier de Mestre-de-Camp, le sabre à la main, avec lequel il espadonnoit. Un Grenadier descendit, il vint nous rapporter que ce Cavalier annonçoit « que les trois Régimens » de la Garnison & les Gardes Nationales » étoient taillés en pièces; qu'ils avoient été » chargés par les Carabiniers, & pris en même-» tems en queue & en flanc, par différens » Corps, qu'il y avoit des troupes qui por-» toient des uniformes dont on n'avoit jamais » vu les pareils en France ». Cette nouvelle jetta le désespoir, une partie de la garde du

drapeau resté au quartier & de celle des prisonniers, partit sur le champ.

Les Grenadiers qui me gardoient étoient furieux de ne pouvoir partager le danger de leurs camarades. Je n'ignorois pas qu'il y avoit place dans la prison des Officiers & dans le cachot; l'option étoit délicate; je leur dis : *partons, Grenadiers, c'est notre devoir : que ferons-nous ici; donnez-moi un fusil, des cartouches, je vous suivrai par-tout; je resterai à vos côtés, je vous en donne ma parole;* je les persuadai, on me donna un fusil, un sabre & une giberne; nous étions neuf, nous partageâmes les cartouches, nous en avions dix chacun; la garde de la grille s'opposa à ma sortie du quartier, les Grenadiers dirent qu'ils répondoient de moi; après de grands débats nous sortîmes, nous nous présentâmes à une porte de la ville, ce poste étoit occupé par les Gardes Nationales. Quelques instances que nous fîmes, on ne voulut pas me laisser sortir, parce que, disoit-on, j'y étois expressément consigné. Les huit Grenadiers revinrent avec moi aux casernes.

Un quart-d'heure après, un Garde National arriva dans la chambre & me dit, « qu'ayant » fait rapport au Directoire du Département

» queje m'étois présenté à la porte de la ville
» pour sortir, on lui avoit donné l'ordre de me
» dire de venir seul avec lui, au Département,
» & de dire aux Grenadiers que j'étois libre, &
» sousla sauve-garde de la Nation & du Roi ».

Un d'eux lui observa qu'ils avoient fait serment de me représenter au Régiment ; qu'en conséquence ils ne me laisseroient pas sortir. Je dis que je savois bien que j'étois libre & sous la sauve-garde de la Loi ; c'est parce que je suis libre, ajoutai-je, que je veux rester avec les Grenadiers. Reprenons nos armes, allons ensemble au Département ; on lèvera la consigne & nous irons au secours de nos camarades. Ma proposition fut acceptée, nous sortîmes de nouveau tous les neuf avec le Garde National.

Arrivés au Département, on voulut me faire introduire seul dans la salle du Conseil, les Grenadiers murmuroient ; je répondis que j'étois avec des Grenadiers auxquels j'avois donné ma parole de ne pas les quitter. Nous entrâmes tous. M. Fisson, qui présidoit, me demanda la relation de ce qui m'étoit arrivé depuis la veille ; j'en fis le récit. Les Grenadiers dirent « que les motifs qui me faisoient
» garder à vue, étoient que la garnison me

» ſoupçonnoit d'être un traître; d'abord parce
» que j'avois fait venir à Nancy les Gardes
» Nationales voiſines, ce que je niois, & en
» ſecond lieu, parce que je diſois que M. Mal-
» ſeigne ne m'avoit pas prévenu de ce qu'ils
» appelloient ſa fuite & ſa trahiſon; ce qu'ils
» regardoient comme impoſſible, parce que
» les Soldats du Régiment, qui avoient monté
» la garde chez lui, m'y avoient vu paſſer les
» nuits tout habillé ».

Le Préſident leur répondit, « qu'à l'égard
» des Gardes Nationales du Département, la
» plupart s'étoient empreſſés d'arriver, d'après
» l'invitation de M. Deſmottes, Aide-de-
» Camp de M. la Fayette ». Il leur fit la
lecture de la déclaration qui en avoit été faite
& ſignée la veille au Directoire par M. Deſ-
mottes, à ſon paſſage à Nancy, on m'en dé-
livra une copie collationnée. Je donnai ma
parole d'honneur au Département, que je
n'avois eu connoiſſance du départ de M. Mal-
ſeigne que par le bruit public, après ſa ſortie
de Nancy, & au moment de mon arreſtation.

Les Membres du Département nous commu-
niquèrent enſuite un avis qu'ils venoient de
recevoir, que l'armée de Nancy arrivoit, que le
bruit qui s'étoit répandu qu'elle avoit été taillée

en pièces, étoit faux, & m'engagèrent à reſter avec eux, ſous prétexte que dans les malheureuſes circonſtances où la ville ſe trouvoit, ils avoient beſoin de mes connoiſſances militaires; (leur unique but étoit de me faire rendre ma liberté). Les Grenadiers dirent qu'ils ne pouvoient me quitter &, & moi je répétai que je reſterois avec eux; je remerciai le Département & ſortis avec les Grenadiers. Deſcendu dans la cour, je leur fis ſentir que, pour détruire les ſoupçons que la garniſon avoit contre moi, il étoit néceſſaire que je diſſe imprimer la copie authentique de la déclaration de M. Deſmotes (8) & une atteſtation que M. Malſeigne ne m'avoit pas prévenu de ſon départ, je demandai qu'un d'eux me conduiſit à cet effet chez le ſieur Hæner, Imprimeur. Le nommé Caillet ayant répondu de moi à ſes camarades, nous nous y rendîmes.

Les troupes arrivèrent pendant que je faiſois ma déclaration chez l'Imprimeur. Nous formâmes enſuite, ayant l'un & l'autre le fuſil ſur l'épaule, & marchans à côté de la colonne, nous rentrâmes aux caſernes. Je quittai ſabre & giberne & repris mon épée. On mit la ſoupe ſur la table, les Grenadiers m'invitèrent à la manger avec eux, ce que j'acceptai. Ils étoient

très-fatigués & la plupart déjà fort inquiets de leur ſort. Les uns diſoient : *la garniſon s'eſt déshonorée, on eſt revenu de Luneville dans le plus grand déſordre & comme des lâches.* D'autres répondoient. *nos Officiers nous ont abandonnés, ils n'ont ſervis qu'à nous nuire, ils ne nous commandoient pas ; des troupes ſans Commandans ſont des corps ſans ames.* Un d'eux m'adreſſant la parole, me dit : *ſi nous avions eu un Officier brave comme vous à notre tête, il n'y auroit pas à préſent un Carabinier vivant.* Je ſaiſis ce moment pour leur dire que c'étoit leur faute, que j'aurois mieux aimé aller avec eux que de reſter dans une chambre ; qu'au ſurplus nous avions tous beſoin de repos, que je voulois m'expliquer avec le Régiment du Roi ; que ce n'étoit pas l'inſtant, que j'allois me coucher, & que je reviendrois le lendemain à huit heures du matin :

L'un d'eux me dit : *Vous couchez avec moi, voilà votre lit.* Je répondis que j'eſpérois que je ne paſſois plus pour un traître, qu'on m'avoit rendu juſtice au Département, en préſence de leurs camarades, & que ma juſtification paroîtroit imprimée le lendemain, que j'avois beſoin de repos, & qu'en conſéquence j'allois coucher chez moi. On m'obſerva *que la ſeconde Com-*

pagnie m'avoit encore recommandé au prône en rentrant, que si elle consentoit que j'allasse coucher à mon auberge, la première (où j'étois) le vouloit bien.

Je me rendis dans la seconde Compagnie, accompagné du Caporal & des deux Grenadiers, sous la garde desquels j'avois été. La plus grande partie d'eux étoient couchés; j'entrai successivement dans deux chambres; je leur dis : « la » première Compagnie me renvoye à mon auberge, est-ce que vous ne voulez pas faire » comme vos camarades? Je reviendrai demain » matin causer avec vous ». Les trois Grenadiers appuyèrent ma demande, & ceux de la seconde Compagnie répondirent, *puisque nos camarades le veulent, nous le voulons aussi*.

A peine fus-je sorti du quartier avec ces trois hommes (le nommé Chanut, Caporal, Lacour & Caillet, Grenadiers de la première Compagnie) qu'ils me témoignèrent toute leur satisfaction de me voir en liberté, & me demandèrent si je me rappellois qu'ils m'avoient laissé seul, environ un quart d'heure; je répondis, oui : *nous sortîmes attendris de voir un citoyen plein d'honneur comme vous, soupçonné d'être un traître; & nous jurâmes tous trois de vous défendre & de nous faire hacher avant*

qu'on vous fît le moindre mal. Nous avons été ſur-tout bien touchés de votre confiance, lorſque vous nous demandâtes ſi nous ſavions raſer, & que vous ne craignîtes pas de vous faire faire la barbe par notre camarade Martin : ils me conduiſirent juſques chez moi. Je croirois manquer à la reconnoiſſance, ſi je ne ſaiſiſſois cette occaſion, de rendre juſtice aux ſentimens généreux de ces trois Grenadiers.

Le lendemain 30, je retournai au Régiment du Roi, à huit heures du matin : je l'avois promis. J'allai voir les Grenadiers, & deſcendis enſuite au milieu de la cour du quartier. Lorſqu'une très-grande quantité de Soldats eurent fait un grand cercle autour de moi ; je leur dis que je croyois qu'il étoit de mon devoir de partir pour aller rendre compte à l'Aſſemblée Nationale de ma miſſion ; mais que je ne voulois pas qu'on puiſſe dire, après mon départ, que je m'étois enfui de Nancy, que je venois prendre l'avis du Régiment que je ferois ce qu'il deſireroit, que s'il reſtoit des ſoupçons ſur mon compte, j'étois prêt à me juſtifier, que je reſterois même au milieu d'eux s'ils le deſiroient. Il ne s'éleva qu'un cri : *partez, partez ; il faut que vous partiez ; renvoyez-nous nos ſix Députés.*

Je leur dis enſuite, que les journées des 28 & 29, où la déclaration des droits de l'homme avoit été méconnue, où tant de crimes s'étoient commis, avoient été le réſultat de la coalition du 27 au ſoir avec les Suiſſes, & d'avoir voulu ſoutenir leur rébellion, & celui auſſi des bruits allarmans de contre-révolution & de trahiſon qui s'étoient répandus, & auxquels on avoit ajouté foi trop légèrement, que le ſeul moyen de trouver grace, étoit le rétabliſſement de l'ordre : qu'afin que je puſſe au moins avoir une preuve à donner à l'Aſſemblée Nationale du repentir des Soldats, je demandois la liberté ſur le champ, de leurs Officiers & de M. Denoue; que les retenir priſonniers plus longtems ſeroit un crime de plus que rien ne pourroit faire excuſer & qni ſeroit puni avec la plus grande ſévérité.

Pendant que je leur parlois, une députation des chefs des Gardes Nationales de Nancy & du Département entra dans le cercle pour faire la même demande, & rappeler les Soldats à l'ordre.

La crainte de la trahiſon ne ſubſiſtoit plus, celle de la punition des excès où l'on s'étoit porté commençoit à la remplacer; la liberté des Officiers fut accordée, quand à M. Denoue, on vouloit qu'il fut jugé. J'entendis beaucoup de Soldats crier : *il faut que la Loi prononce*,

il eſt coupable, menons-le aux priſons de la ville. Je leur obſervai qu'il avoit été arrêté ſans jugement, qu'on diroit avec raiſon, que les Soldats n'auroient fait que le changer de priſon. Des Gardes Nationaux armés, de ſervice au quartier, & qui s'étoient réunis autour du cercle, dirent : *nous l'y conduirons, nous, il faut qu'il ſoit jugé.* Les Soldats du Roi crièrent, *qu'on en faſſe ce qu'on voudra, quand à nous, nous nous en lavons les mains.*

C'eſt dans ces diſpoſitions que je quittai le Régiment, & laiſſai au quartier la députation des Gardes Nationales. J'allai prendre des certificat (9) & paſſe-port (10) au directoire du Département & à la Municipalité. Je paſſai à la poſte, où je reçus une lettre (11) de M. Broglie l'aîné Préſident des trois Comités, & une (12) de M. Latour-du-Pin, Miniſtre de la Guerre. Ce ſont là les deux ſeules lettres que j'ai reçues pendant mon ſéjour à Nancy. Je vis arriver un détachement de Carabiniers, les troupes avoient d'abord voulu le charger, ils crient, *la paix, la paix*, & annoncent que les Carabiniers amènent à Nancy M. Malſeigne. A cette nouvelle, on les reçut avec les plus vives acclamations. Il étoit une heure après

midi. Je montai en voiture, & partis sur-le-champ.

J'arrivai à Toul à trois heures. Je trouvai M. Bouillé : je lui rendis compte de l'arrivée d'environ soixante Carabiniers à Nancy, & de la promesse qu'ils faisoient, que leurs camarades y amenoient prisonnier M. Malseigne. M. Bouillé envoya, en ma présence, deux Aides-de-Camp, avec ordre de s'approcher le plus possible de Nancy, pour s'assurer si M. Malseigne a été livré par les Carabiniers. On lui rapporta « que la nouvelle est vraie, que » M. Malseigne est entré à Nancy dans sa » voiture en bonnet de nuit, & qu'il a été » mis en prison, qu'on a eu la plus grande » peine à le sauver de la fureur du peuple ».

M. Bouillé changea alors ses dispositions militaires ; il étoit huit heures du soir, il envoya aussi-tôt des ordres aux Troupes qu'il commandoit, pour qu'elles se rendissent le lendemain matin 31, à Frouard, il me chargea ensuite d'une lettre pour le Ministre de la Guerre, & de lui dire : *combien étoit cruelle la position où je le laissois, qu'il ne compromettroit pas ses forces, s'il n'étoit pas sûr du succès, mais que s'il en étoit sûr, en bon citoyen, il feroit exécuter littéralement les*

décrets. J'ai rendu ces paroles à l'Aſſemblée Nationale, le premier Septembre à midi.

Voilà, Monſieur, le détail exact de tous les événemens dont j'ai été témoin à Nancy, de tous ceux auxquels j'ai eu part : je n'ai pas cru devoir me permettre des réflexions dans une affaire auſſi délicate, mais *JE VOUS DONNE MA PAROLE D'HONNEUR*, que mon récit eſt, en tout ſon contenu, conforme à la plus exacte vérité ; loin d'en craindre la publicité, je la crois même néceſſaire ; j'ai expoſé les faits, & en ai marqué juſqu'aux moindres circonſtances ; enfin j'ai eu la plus ſcrupuleuſe attention à ne rien taire, & je n'ai rien dit, dont on ne puiſſe acquérir la preuve complette par témoins.

Je ſuis avec reſpect, Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

LOUVAIN-PESCHELOCHE,

Capitaine, Aide-Major de la Garde Nationale Pariſienne.

Paris, ce 18 Octobre 1790.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Lettre de M. Sillery à M. Pescheloche.

Paris, le 11 Octobre 1790.

(1) Etant chargé, Monsieur, de faire le rapport de l'affaire de Nancy, & ne voulant placer aucuns faits qui ne soient revêtus de la plus grande authenticité; je vous prie de vouloir bien m'envoyer un détail signé, qui me servira de pièce dans l'affaire qui m'est confiée, & dans lequel je vous prie de me donner le détail exact tel que vous l'avez fait à l'Assemblée Nationale, des événemens qui se sont passés à Nancy pendant votre séjour Officiel dans cette ville.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Sillery.

(2).

LETTRE de *M.* DEHÉMANT DE SAINT-FÉLIX, *Commandant de Bataillon, à M.* PESCHELOCHE.

Ce 2 Septembre 1790.

MONSIEUR le Préſident de l'Aſſemblée Nationale me charge de vous prier de vous rendre à l'Aſſemblée.

Signé DEHÉMANT DE SAINT-FÉLIX, *Commandant de ſervice.*

---

(3).

COPIE *de la Délibération des trois Comités Militaire, des Recherches & des Rapports, réunis, relativement aux huit Soldats du Régiment du Roi, députés à Paris.*

LES Comités Militaire, des recherches & des rapports réunis, après avoir entendu les renſeignemens & les obſervations qui leur ont été faites par les huit Soldats députés par le

Régiment

Régiment du Roi, Infanterie, ont été d'avis, conformément à la décision prise hier au soir au Comité des Rapports, & envoyée au Ministre de la Guerre, que les Soldats du Régiment du Roi resteroient consignés à l'Hôtel des Invalides sur leur parole d'honneur, afin de prévenir les inconvéniens que leur présence dans Paris pourroit occasionner.

Les Comités ont pensé en outre, qu'il seroit aussi prudent que convenable, dans les circonstances, d'envoyer à Nancy deux de ces huit Soldats, pour y rendre compte des motifs de l'arrestation de leurs camarades, & de ce qui s'est passé dans la conférence qui a eu lieu ce matin à l'Hôtel des Invalides, dans laquelle lesdits Soldats ont exposé aux Membres des Comités réunis, leurs plaintes & griefs : qu'en conséquence, le Ministre de la Guerre seroit prié de présenter au Roi les vœux des Comités réunis à cet égard.

Il a aussi été convenu que dans le cas où le Roi approuveroit le départ de ces deux Soldats, le sieur Louvain de Pescheloche, Capitaine-Aide-Major de la Garde Nationale Parisienne, seroit chargé de les accompagner jusqu'à Nancy,

& de revenir rendre inceſſamment compte aux Comités, de l'état des choſes en cette garniſon.

Fait à l'Hôtel des Invalides, le 19 Août 1790, à deux heures & demie de relevée.

Signé, Broglie, Préſident du Comité des Rapports, & Charles Brulard,

Pour Copie,

Signé, La-Tour-du-Pin.

Copie de la Lettre de M. La-Tour-du-Pin, *à M.* Sombreuil, *Gouverneur de l'Hôtel-Royal des Invalides.*

[4] *Paris, ce 19 Août 1790.*

Je joins ici, Monſieur, copie de la nouvelle Délibération priſe ce matin par les Comités Militaire, des Recherches & des Rapports réunis, d'après laquelle vous verrez qu'il a été décidé que deux des huit Soldats députés du Régiment du Roi, actuellement conſignés à l'Hôtel Royal des Invalides, feroient envoyés à Nancy, pour y rendre compte des motifs de l'arreſtation de leurs camarades, &

des explications qui ont eu lieu dans la conférence que ces trois Comités ont eue avec eux. Vous voudrez bien, en conséquence, laisser partir pour Nancy, deux de ces huit Soldats qui devront être accompagnés par le sieur Louvain de Pescheloche, Capitaine-Aide-Major de la Garde Nationale Parisienne. Les six autres Soldats resteront consignés à l'Hôtel des Invalides sur leur simple parole d'honneur de n'en pas sortir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, LA-TOUR-DU-PIN.

P. S. Je vous prie, Monsieur, de remettre ma lettre à M. de Pescheloche, qui lui servira d'autorisation pour accompagner ces deux hommes.

Signé, LA-TOUR-DU-PIN.

Adresse des jeunes Gardes Nationaux de Nancy, à M. Pescheloche.

22 Août 1790.

MONSIEUR,

(5) LA jeunesse patriote de Nancy s'étant réunie en Compagnie pour s'apprendre à défendre la liberté que lui a acquise l'Assemblée Nationale, & ayant appris qu'un Patriote Garde National de Paris étoit arrivé dans cette Cité, a l'honneur de lui présenter ses respects, & le prie de la croire animée du patriotisme le plus pur. Toutefois elle ose espérer que vous daignerez, Monsieur, assurer M. de la Fayette que dans un âge plus avancé, elle tâchera d'imiter les Parisiens, dont la bravoure a brisé les fers qui, depuis trop de siècles, humilioient le Peuple François.

Nous sommes, Monsieur, avec les sentimens qu'inspire la présence d'un Patriote, surtout d'un Parisien.

Vos très-humbles & très-dévoués Serviteurs, les jeunes Gardes Nationales de Nancy.

Baille, Major; Arosier; Leclerc, Capitaine

des Grenadiers ; Hugo, Grenadier ; Rolin, Sapeur ; Blansec, Grenadier ; Berlin, Sapeur ; Thevenin, Sapeur ; Gervaise, Soldat ; Legrand ; Marchel.

Lettre de M. La Fayette aux Gardes Nationales des Départemens de la Meurthe & de la Mozelle.

Paris, 17 Août 1790.

(6) « Messieurs, l'Assemblée Nationale ayant appris la coupable conduite de la » garnison de Nancy, & sentant les funestes » conséquences de pareils excès, on a pris, » pour les réprimer, les mesures contenues » dans le Décret que j'ai l'honneur de vous » envoyer pour vous mettre à portée de prévoir » les ordres que vous pourrez recevoir.

» Permettez, Messieurs, à celui de vos » Frères d'armes, que vous avez chargé ici » d'exprimer votre dévouement pour la Consti- » tution & l'ordre public, de présenter à votre » zèle & à votre fermeté cette occasion comme » une des plus importantes pour consolider la

» liberté qui se fonde sur le respect des Loix ;
» & pour assurer la trauquillité générale.

» J'ai l'honneur d'être, &c. LA FAYETTE ».

LETTRE de M. DESMOTTES, Aide-de-Camp de M. LA FAYETTE, aux Gardes Nationales des Départemens de la Mozelle & de la Meurthe.

Nancy, 26 Août 1790.

(7) « MESSIEURS, j'ai l'honneur de » vous adresser une lettre de M. de la Fayette, » relativement au Décret de l'Assemblée Nationale sur ce qui est arrivé à Nancy. Les Régimens paroissent être revenus de leurs égaremens. M. de Malseigne, Officier général » employé à Nancy, vient de donner l'ordre » qu'il a reçu pour faire partir, demain 27, » le Régiment de Château-Vieux : dans le » cas où ce Régiment refuseroit de partir, il » séra nécessaire de déployer des forces qui » puissent faciliter l'exécution du Décret de » l'Assemblée Nationale. MM. les Gardes Na-

» tionales de France ont déjà fait beaucoup
» pour le rétabliſſement de l'ordre ; un nouvel
» effort eſt encore néceſſaire. M. de la Fayette
» m'a chargé de prier ſes Frères d'armes de
» venir ſe joindre à ceux de Nancy : il l'attend
» de leur patriotiſme & de l'amitié qu'ils veu-
» lent bien lui porter. J'ai l'honneur d'inviter
» le plus grand nombre de Volontaires poſſi-
» ble à partir ſur le champ pour ſe rendre à
» Nancy ».

Je ſuis avec reſpect, &c.

DESMOTTES, *Aide-de-Camp de M. la Fayette.*

---

(8) *DÉCLARATION*

De M. PESCHELOCHE.

NOUS LOUVAIN-PESCHELOCHE, Capitaine-Aide-Major de la Garde Nationale Pariſienne, envoyé à Nancy par l'Aſſemblée Nationale & le Roi, pour accompagner deux des huit Députés du Régiment du Roi, ainſi qu'il eſt prouvé par nos pouvoirs, repréſentés au

Directoire du Département de la Meurthe & à la Municipalité de Nancy; déclarons à tous nos Frères d'armes des Gardes Nationales & Troupes de lignes de la Nation, que M. Desmottes, dont le certificat est ci-dessous, est Aide-de-Camp de M. la Fayette.

Déclarons en outre sur notre honneur que M. Malseigne, Officier-Général, est parti de Nancy, le jour d'hier sans nous en avoir prévenu, & que nous n'avons appris son départ que par le bruit public.

A Nancy, le 29 Août 1790.

Signé, LOUVAIN-PESCHELOCHE.

Du 29 Août 1790, de relevée

JE certifie qu'en envoyant une lettre de M. de la Fayette, aux Districts du Département de la Meurthe, le 26 du présent mois, au soir; j'y ai joint une lettre d'invitation pour que nos Frères d'armes viennent se joindre à ceux de Nancy, pour y coopérer au rétablissement de la paix & de la tranquillité.

A Nancy, le 28 Août 1790.

Signé, DESMOTTES,

Aide-de-Camp de M. de la FAYETTE.

Pour copie conforme à l'original.

BRETON, *Secrétaire-Greffier.*

Copie du certificat donné à M. Peſcheloche par le Directoire du Département de la Meurthe.

(9)

Le Directoire du Département ſatisfait de la conduite ſage, prudente & courageuſe dont M. Peſcheloche a rempli ſa miſſion à Nancy, déclare qu'il eſt ſous la garde de la Nation, de la Loi & du Roi, & invite tous citoyens de le laiſſer aller à ſa deſtination, & de lui donner toute ptotection & ſûreté.

A Nancy, ce 30 Août 1790.

Signé, Fisson, Vice-Préſident.

Breton, *Secrétaire-Greffier.*

Copie du certificat donné à M. Peſcheloche par la Municipalité de Nancy.

(10). Le Corps Municipal de Nancy certifie que M. Louvain-Peſcheloche, Capitaine-Aide-Major de la Garde Nationale Pariſienne, arrivé en cette Ville le 21 du courant, avec deux Députés du Régiment du Roi, s'eſt con-

duit dans notre Ville, depuis cette époque jusqu'à ce jour, avec prudence, sagesse & courage; qu'il a employé tous les moyens de conciliation possibles & affectueux qui lui ont mérité la confiance des différens Régimens en garnison ici, & l'estime particulière des Corps administratifs. Enfin M. Louvain a justifié le choix que l'Assemblée Nationale a fait de lui, en le présentant au Roi pour remplir une mission aussi délicate qu'honorable.

Fait au Conseil Municipal, le 30 Août 1790.

Signé, J. F. POIRSON, *pour l'absence de M. le Maire.*

Par le Conseil. MICHEL.

COPIE de la lettre de M. BROGLIE, *à M.* LOUVAIN-PESCHELOCHE.

A Paris, ce 27 Août 1790.

(11).

LES trois Comités auxquels j'ai communiqué, Monsieur, les différentes lettres que vous avez bien voulu m'adresser, me chargent de vous

marquer la ſatisfaction qu'ils éprouvent de la conduite auſſi utile que ferme & meſurée que vous avez tenue depuis votre ſéjour à Nancy. La confiance que vous y avez obtenue de la part des trois Régimens de cette garniſon, juſtifie pleinement celle que les Comités vous avoient marquée, en vous chargeant d'une commiſſion auſſi délicate, & nous n'avons pas laiſſé ignorer à l'Aſſemblée Nationale, combien vous aviez contribué à faire rentrer les Troupes dans le devoir.

La nouvelle inſurrection du Régiment de Châteauvieux, dont vous me faites le détail dans votre lettre du 24 à minuit, a paru au Comité d'une nature inquiétante; le rôle paſſif des Officiers de ce Corps, prouve qu'ils ne ſe flattent pas d'être obéis, s'ils uſoient de l'autorité qui leur appartient, & cet état d'anarchie eſt, ſans contredit, le plus cruel de tous. Mais puiſque le Régiment du Roi, & celui de Meſtre-de-Camp, paroiſſoient révoltés de la nouvelle inſubordination des Suiſſes, il faut eſpérer qu'ils s'emploieront utilement pour la réprimer, & vous ſentez trop combien cette conduite eſt utile à inſpirer à ces Corps, pour qu'il ſoit néceſſaire de vous engager à uſer, à cet égard, de toute la perſuaſion, de tout le crédit que

vous avez dans ce moment-ci ſur leur eſprit. C'eſt une conduitc auſſi sûre que glorieuſe à ſuivre, tant pour le Régiment du Roi que pour celui de Meſtre-de-Camp, & rien ne feroit aſſurément plus propre à effacer le ſouvenir de leurs torts précédens.

Les Comités, Monſieur, vous prient de continuer à leur donner exactement des nouvelles de la Garniſon de Nancy. Ils vous exhortent à y demeurer tant que votre préſence vous y paroîtra utile, & c'eſt en ſe rappelant les ſervices importans que vous venez de rendre, qu'ils ſe croyent fondés à penſer, que par de nouvelles marques de zèle, vous contribuerez au rétabliſſement complet de l'ordre dans la Ville de Nancy, & que vous mériterez de la Patrie.

J'aime en particulier, Monſieur, à vous féliciter ſur votre conduite diſtinguée, & à vous aſſurer de la ſincérité de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Signé, BROGLIE l'aîné.

P. S. Les Députés du Régiment du Roi ſont en liberté, ſur la demande des trois Comités, qui, préalablement, leur ont fait ſigner une

adhésion formelle à la déclaration de repentir & de soumission faite par leur Corps. Je crois que ces Députés n'ont rien à faire d'utile à Paris, je vois que leur séjour y présente quelque ombrage, & je pense qu'il seroit bien fait que le Régiment les rappellât ; voyez si vous imaginez pouvoir y réussir.

Copie d'une lettre de M. LA-TOUR-DU-PIN, *Ministre de la Guerre, à M.* PESCHELOCHE.

Paris, le 27 Août 1790.

(12)

JE vous dois, Monsieur, beaucoup de remerciemens des détails que vous avez bien voulu me donner ; j'avois besoin du soulagement qu'ils ont apporté à mes inquiétudes sur la Garnison de Nancy, quoique j'aie pu voir, par votre lettre à M. de Broglie, combien nous sommes loin encore de pouvoir compter sur les bonnes dispositions des Troupes. Mais c'est un motif de plus pour soutenir votre zèle, & vous faire poursuivre sans relâche les succès que vous avez d'abord obtenus.

J'attendrai votre retour avec bien de l'impatience, pour pouvoir prendre une idée pré-

357

cise de ce que l'on peut espérer de l'armée; car je regarde que son sort est attaché à celui de la Garnison de Nancy & de celle de Metz, & vous aurez rendu un service bien important à la Patrie, si vous influez à rétablir l'ordre dans la Garnison de Nancy.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, LA-TOUR-DU-PIN.

De l'Imprimerie de BOULARD, Imprimeur-Libraire de la Commune de Saint-Roch, rue neuve Saint-Roch, n° 51.